

SIMPLES NOTES

— Il y a une dizaine de jours, les municipalités de Rock Island et Beebe, dans Sherbrooke, se prononçaient, après Stanstead, pour la prohibition complète. Deux villages ruinés... et pas *fashionables*, dira l'autre.

— L'Hon. G.-E. Amyot, a fait cadeau, il y a une couple de semaines d'une somme de \$10,000 à l'Œuvre de la Crèche. Ce don princier, joint à un autre tout aussi généreux de Madame Sharples, permettra aux Sœurs du Bon-Pasteur de commencer immédiatement la construction d'un nouveau bâtiment dont le coût est estimé à \$50,000. De la sorte l'œuvre pourra abriter tous les pauvres petits êtres que des mœurs déplorables lui amènent en nombre toujours croissant.

Puissent ces deux généreuses contributions à une œuvre tristement nécessaire faire songer les autorités municipales et provinciales au devoir qu'elles ont les premières : celui d'assurer, au moyen de forts subsides, l'existence et le bon fonctionnement d'un établissement qui accomplit une besogne d'ordre public tout autant que d'ordre privé.

Nous souhaitons aussi que la ville de Québec et tous ceux que ce soin regarde fassent leur devoir pour établir ici, sans plus de retard, une police des mœurs qui soit efficace. Il est bon, parfois, de remonter jusqu'aux causes des maux dont on a à gémir.

— A Montréal, on se plaint avec raison que des industriels et des commerçants juifs travaillent et font travailler, malgré la loi divine et malgré la loi canadienne, le jour du dimanche.

Mais, il n'y a rien à faire, évidemment !

— Au commencement de mai, Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, approuvait et bénissait une association formée parmi les jeunes ouvrières de sa ville épiscopale pour la protection de leurs intérêts. Cette association s'appelle l'*Association Catholique des Ouvrières*. Elle veut servir d'intermédiaire entre employeurs et employées ; « elle s'efforcera — nous citons le *Bien Public* — de trouver une pension recommandable et un emploi « aux jeunes filles venues de la campagne ; elle développera entre « elles l'esprit de fraternité ; elle s'efforcera d'instruire en faisant « faire des causeries au foyer de l'Œuvre ; elle offrira, enfin des « secours en maladie. »

Peuvent faire partie de l'Association toutes les demoiselles des Trois-Rivières qui travaillent pour un salaire.

Une association ouvrière née aux Trois-Rivières et sœur de la C. O. C. n'est pas seulement sûre de vivre ; elle est certaine de prospérer. C'est un bonheur de lui souhaiter la bienvenue.